



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

financement

Question écrite n° 71546

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de la recherche sur les propositions du rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques n° 3519, de MM. Pierre Laffitte et René Trégouët, intitulé « Les conséquences de l'évolution scientifique et technique dans le secteur des télécommunications. » Selon ce rapport, depuis la disparition du Centre national d'études des télécommunications (CNET), les crédits de recherche ne représenteraient que 4,8 % des crédits du ministère de la recherche et seulement 3,5 % des crédits de l'ensemble du budget civil de recherche et développement. Les sénateurs proposent donc de réinjecter les sommes ainsi soustraites annuellement par la suppression du CNET à la dynamisation de ce secteur. Il souhaiterait connaître sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

Le rapport cité souhaite que soit examinée l'envergure des efforts consacrés au domaine des télécommunications en France, suite au changement des activités du CNET (Centre national d'études des télécommunications) au sein de France Télécom. Comme le soulignent les rapporteurs, la convergence « télécommunications - informatique » doit être recherchée. Il convient d'y ajouter les dimensions de l'audiovisuel et du multimédia, ainsi que le secteur des composants électroniques. Suite au changement de la mission du CNET, et suivant les recommandations du rapport « Lombard-Kahn », un réseau de recherche et d'innovation technologiques a été mis en place pour traiter les questions de recherche en télécommunications à vocation publique, jusqu'alors traitées par le CNET : le réseau national de recherche en télécommunications (RNRT). L'effort que représente les projets de recherche et développement labellisés par ce réseau représente plus de 335 MEUR depuis 1998, le soutien du Gouvernement à ces actions, apporté par le ministère de la recherche et le secrétariat d'État à l'industrie, atteignant pour sa part plus de 150 MEUR. Le succès de cette initiative dans la promotion et la conduite des projets coopératifs associant laboratoires de recherche publics et industriels dans des projets précompétitifs, des projets exploratoires ou des projets de plates-formes a fait que, depuis, d'autres réseaux ont été mis en place dans de nombreux domaines, dont trois dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) : le réseau micro et nano technologies (RMNT) en 1999, le réseau technologies du logiciel (RNTL) en 2000 et le réseau audiovisuel et multimédia (RIAM) en 2001, afin de doter la France d'un dispositif complet d'aide aux recherches et développements menés dans ce secteur. Les crédits annuels affectés à ces quatre réseaux TIC sur le FRT (fonds de la recherche technologique) ont été augmentés de 50 % en 2001, pour atteindre 38,11 MEUR, les crédits notifiés au RNRT augmentant pour leur part de 40 % entre 2000 et 2001. Cette priorité a été maintenue en 2002, et les budgets attribués à ce secteur sont restés à ce niveau important. Par ailleurs, ce secteur est également soutenu par d'autres actions du ministère de la recherche. Ainsi, plus en amont, les actions concertées incitatives (ACI) ont consacré en 2001 aux TIC (ACI photonique, nanostructures, cryptologie et grilles de calcul) un budget de 8 MEUR en augmentation de 70 % sur 2000. En ce qui concerne le crédit d'impôt recherche, les entreprises de ce secteur se détachent fortement de l'ensemble des entreprises des autres secteurs ; elles représentent 30 % des dépenses de recherche et développement et 25 % du montant du crédit d'impôt recherche consenti, tous secteurs confondus. Pour le

concours de création d'entreprises technologiques innovantes, les soutiens accordés aux lauréats dans le domaine des TIC représentent 54 % des subventions accordées (soit 14,8 MEUR en 2001). Les incubateurs ont soutenu 82 projets TIC sur 3 ans, soit 24 % du nombre total de projets. Au sein des contrats de plan Etat-région, le ministère de la recherche a consacré aux actions TIC un budget de 15,3 MEUR en 2001. Le rapport de la Commission européenne « Vers un espace européen de la recherche indicateurs pour l'évaluation des politiques de recherche nationale - données clefs 2001 » fait apparaître que si la France se classe au 6e rang mondial en termes de pourcentage du PIB consacré à la R&D, elle arrive au premier rang mondial, devant les Etats-Unis et le Japon, sur la part du budget de l'Etat consacrée à la R&D. Les services du ministère de la recherche analysent ces indicateurs pour le secteur spécifique des technologies de l'information et de la communication, afin de continuer à soutenir et accompagner fortement leur développement, en accord avec le programme d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI) mis en place par le Premier ministre.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71546

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 155

Réponse publiée le : 18 mars 2002, page 1587